

Procès-verbal de la **8<sup>e</sup> séance du conseil des commissaires** de la Commission scolaire des Draveurs tenue au centre administratif situé au 200, boulevard Maloney Est à Gatineau (Québec), le **lundi 7 mai 2018** à compter de **19 h 30**, sous la présidence de monsieur Claude Beaulieu.

**PRÉSENCES :**

Monsieur Claude Beaulieu, Président

Mesdames Nathalie Dorais-Pagé, Marie-France Gagnon, Micheline Marcotte Boucher, Messieurs Ernest Bédard, Pierre Boucher, Steve Kirk, David Pigeon, Normand Sylvestre, commissaires

Monsieur Jérôme Maltais, Commissaire, représentant du comité de parents, niveau primaire

Monsieur Romain Vanhooren, Commissaire représentant du comité de parents.

Madame Annick Tremblay, Commissaire représentante du comité de parents, niveau secondaire.

Madame Valérie Dionne, Commissaire représentante du comité de parents, EHDAA

Madame Manon Dufour, Directrice générale, Madame Julie Laberge, Directrice générale adjointe, madame Julie Legault, Directrice générale adjointe et Monsieur Christian Laforest, Secrétaire général.

**SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :**

Mesdames Sara Duguay, directrice, Service des ressources financières, Lyne Normand, directrice, Service des ressources informatiques, clientèle et transport et monsieur Denis St-Onge, directeur, Service des ressources humaines.

**ABSENCES :**

Monsieur Paul Loyer, absence motivée

Monsieur Paul Morin, absence motivée

**CONSTATATION DU QUORUM, OUVERTURE DE LA SÉANCE ET RÉFLEXION**

Le président constate qu'il y a quorum et déclare la séance ouverte.

**C135-1805 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est convenu d'ajouter le point suivant :

- Motion de félicitations – Les Choralies

Adoptée à l'unanimité

## **C136-1805 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 9 AVRIL 2018**

IL EST PROPOSÉ par madame Marie-France Gagnon que le procès-verbal de la séance tenue le 9 avril 2018 soit approuvé avec la modification suivante :

Dans les considérants de la motion de félicitation C133-1804, on devrait indiquer 55 participants de 20 écoles et la motion devrait plutôt se lire comme suit :

« Motion de félicitations à Daniel Raymond et Alexandre Renaud (animateurs du club d'échec) ainsi qu'aux 11 élèves de l'école de l'Envolée pour avoir terminé au premier rang, parmi plus de 20 écoles primaires, du classement des écoles pour les tournois d'échecs de la saison 2017-2018. Une grande réussite pour l'école qui en ait à sa première année de participation. »

Adoptée à l'unanimité

## **AVIS DE SUIVI DU 9 AVRIL 2018**

La Direction générale fait part de tous les suivis de la séance du 9 avril 2018.

## **PAROLE AU PUBLIC**

Mesdames Véronique Martin et Valérie Langlais présentent une mise à jour de l'évolution du dossier de l'école alternative. Elles font un bref rappel du projet et font état des récents développements. Elles mentionnent que le 18 avril dernier a eu lieu comme prévu une rencontre d'information publique où près de 100 personnes se sont présentées. Elles font également mention d'un sondage rempli par 150 personnes qui indique que près de 93% des répondants aimeraient que leur enfant fréquente une école alternative. Elles indiquent que la majorité des parents croient au projet et que les réactions sont très positives. Leur site Facebook a présentement 427 membres.

## **C137-1805 FÉLICITATIONS – NOMINATION À LA DIRECTION ADJOINTE À L'ÉCOLE POLYVALENTE DE L'ÉRABLIÈRE**

CONSIDÉRANT le règlement (49-01-02) de *Délégation de certaines fonctions et de certains pouvoirs*;

CONSIDÉRANT la nomination de madame Marie-Claude Maheu au poste de direction adjointe à l'école Polyvalente de l'Érablière;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil des commissaires de souligner officiellement les nominations au sein du personnel de gestionnaires de la commission scolaire;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jérôme Maltais d'adresser des félicitations à madame Marie-Claude Maheu pour sa nomination en tant que directrice adjointe à l'école Polyvalente de l'Érablière.

Adoptée à l'unanimité

**C138-1805 ENTÉRINEMENT – NOMINATION AU POSTE DE  
DIRECTION ADJOINTE À L'ÉCOLE SECONDAIRE DU  
VERSANT**

CONSIDÉRANT le *Règlement déterminant certaines conditions de travail des cadres des commissions scolaires et du comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal*;

CONSIDÉRANT la *Politique locale de gestion des cadres (55-41-01)*;

CONSIDÉRANT l'ouverture du concours pour ce poste;

CONSIDÉRANT le profil de la candidate ou du candidat recherché pour le poste de direction adjointe à l'École secondaire du Versant;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection et de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Steve Kirk d'entériner la nomination de monsieur Benoit Desroches pour occuper temporairement durant la période de probation prévue à la politique locale de gestion des cadres, le poste de directeur adjoint à l'École secondaire du Versant, à compter du 11 avril 2018 et que suite à la réussite de la probation, la nomination devienne permanente.

Adoptée à l'unanimité

**C139-1805 ENTÉRINEMENT – NOMINATION AU POSTE DE  
COORDINATION AU SERVICE DES RESSOURCES  
FINANCIÈRES**

CONSIDÉRANT le *Règlement déterminant certaines conditions de travail des cadres des commissions scolaires et du comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal*;

CONSIDÉRANT la *Politique locale de gestion des cadres (55-41-01)*;

CONSIDÉRANT l'ouverture du concours pour ce poste;

CONSIDÉRANT le profil de la candidate ou du candidat recherché pour le poste de coordination au Service des ressources financières;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection et de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ par madame Nathalie Dorais-Pagé d'entériner la nomination de

madame Marie-Pierre Laviolette pour occuper temporairement durant la période de probation prévue à la politique locale de gestion des cadres, le poste de coordonnatrice au Service des ressources financières, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2018 et que suite à la réussite de la probation, la nomination devienne permanente.

Adoptée à l'unanimité

**C140-1805 ADJUDICATION DU CONTRAT – MESURE RÉSORPTION DU DÉFICIT D'ENTRETIEN – DÉSAMANTAGE DU VIDE SANITAIRE – ÉCOLE DE LA TRAVERSÉE (ÉDIFICE SAINTE-MARIE-GORETTI)**

CONSIDÉRANT l'aide financière reçue au montant de 220 000 \$ du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre de la mesure *Résorption du déficit d'entretien 2017-2018*;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 27 mars 2018 conformément à *la Loi sur les contrats des organismes publics et ses règlements*;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu ouverture des soumissions le 17 avril 2018 et analyse de conformité;

CONSIDÉRANT que les travaux pourront débuter le 26 juin et devront être complétés au plus tard le 17 août 2018;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources matérielles et de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ par madame Micheline Marcotte-Boucher d'accepter la soumission de la firme **Gestion DMJ (6739741 Canada Inc.)**, située au 183, chemin Freeman, unité 7, Gatineau, Québec, J8Z 2A7 au montant de **126 700,00 \$**, excluant les taxes pour le désamiantage du vide sanitaire à l'école de la Traversée (édifice Sainte-Maria-Goretti).

**AUTRES SOUMISSIONNAIRES**

**MONTANT EXCLUANT LES TAXES**

**Amor Construction (176026 Canada Inc.)**

167 000,00 \$

14, chemin Richard

La Pêche (Québec) J0X 2W0

**DLS Construction Inc.**

174 500,00 \$

1910, chemin Pink, suite 201

Gatineau (Québec) J9J 3N9

Adoptée à l'unanimité

**C141-1805 ADJUDICATION DU CONTRAT – MESURE MAINTIEN DES  
BÂTIMENTS – REMPLACEMENT DE 5 BASSINS DE  
TOITURES ET DES UNITÉS DE VENTILATION (PHASE 1) –  
ÉCOLE MASSÉ**

CONSIDÉRANT l'aide financière reçue au montant de 535 000 \$ du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre de la mesure *Maintien des bâtiments* 2017-2018;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 9 avril 2018 conformément à *la Loi sur les contrats des organismes publics et ses règlements*;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu ouverture des soumissions le 25 avril 2018 et analyse de conformité;

CONSIDÉRANT que les travaux pourront débuter le 26 juin et devront être complétés au plus tard le 17 août 2018;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources matérielles et de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ par madame Marie-France Gagnon d'accepter la soumission de la firme **Construction GMR associés inc.**, située au 1180, chemin Pink, Gatineau, Québec, J9J 3N7 d'une somme de **436 000 \$**, excluant les taxes pour le remplacement de 5 bassins de toitures et des unités de ventilation (phase 1) à l'école Massé.

**AUTRES SOUMISSIONNAIRES**

**MONTANT EXCLUANT LES TAXES**

**Morin Isolation & Toitures Ltée** 454 560 \$  
55, rue Breadner  
Gatineau (Québec) J8Y 2L7

**Les Entrepreneurs Généraux Raymond & Associés Inc.** 508 888 \$  
65, rue Jean-Proulx  
Gatineau (Québec) J8Z 1W2

Adoptée à la majorité

**C142-1805 ADJUDICATION DU CONTRAT – MESURE MAINTIEN DES  
BÂTIMENTS – RESURFAÇAGE DES BASSINS DES  
SECTEURS 100-200-300 PHASE 3 – ÉCOLE POLYVALENTE  
LE CARREFOUR**

CONSIDÉRANT l'aide financière reçue au montant de 1 000 000 \$ du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre de la mesure *Maintien des bâtiments* 2017-2018;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 9 avril 2018 conformément à *la Loi sur les contrats des organismes publics et ses règlements*;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu ouverture des soumissions le 25 avril 2018 et analyse de conformité;

CONSIDÉRANT que les travaux pourront débuter le 26 juin et devront être complétés au plus tard le 17 août 2018;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources matérielles et de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Normand Sylvestre d'accepter la soumission de la firme **Morin Isolation & Toitures Ltée**, située au 55, rue Breadner, Gatineau, Québec, J8Y 2L7 d'une somme de **598 900 \$**, excluant les taxes pour le ressurfaçage des bassins des secteurs 100-200-300 (phase 3) à l'école Polyvalente Le Carrefour.

**AUTRES SOUMISSIONNAIRES**

**MONTANT EXCLUANT LES TAXES**

**TMR3 couvreur inc.** 608 000 \$  
1880, chemin Pink  
Gatineau (Québec) J9J 3N7

**Les Entrepreneurs Généraux Raymond & Associés inc.** 672 222 \$  
65, rue Jean-Proulx  
Gatineau (Québec) J8Z 1W2

Adoptée à l'unanimité

**C143-1805 ADJUDICATION DU CONTRAT – MESURE MAINTIEN DES  
BÂTIMENTS – RÉPARATION AUX FISSURES DANS LES  
MURS DE LA FONDATION ET REMPLACEMENT DE  
L'ESCALIER SUD – ÉCOLE DU NOUVEAU-MONDE  
(ÉDIFICE MONSIEUR-LEMIEUX)**

CONSIDÉRANT l'aide financière reçue au montant de 812 504 \$ du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre de la mesure *Maintien des bâtiments* 2017-2018;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 23 mars 2018 conformément à *la Loi sur les contrats des organismes publics et ses règlements*;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu ouverture des soumissions le 25 avril 2018 et analyse de conformité;

CONSIDÉRANT que les travaux pourront débuter le 26 juin et devront être complétés au plus tard le 17 août 2018;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources matérielles et de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jérôme Maltais d'accepter la soumission de la firme **LCC & Associés Canada Inc.**, située au 41, rue de Valcourt, suite 07, Gatineau, Québec, J8T 8G9 d'une somme de **666 666 \$**, excluant les taxes pour la réparation aux fissures dans les murs de la fondation et le remplacement de l'escalier sud à l'école du Nouveau-Monde (édifice Monseigneur Lemieux).

**AUTRES SOUMISSIONNAIRES**

**MONTANT EXCLUANT LES TAXES**

<b>Industries CAMA</b> 800-A, rue de Vernon Gatineau (Québec) J9J 3K5	678 059 \$
<b>Construction J. Raymond inc.</b> 20550 chemin de la Côte Nord Mirabel (Québec) J7J 2B7	798 000 \$
<b>DLS Construction inc.</b> 1910, chemin Pink Gatineau (Québec) J9J 3N9	807 000 \$

Adoptée à l'unanimité

**C144-1805 ADJUDICATION DU CONTRAT – MESURE MAINTIEN DES  
BÂTIMENTS – REMPLACEMENT DE MOBILIER INTÉGRÉ  
ET DE LA TUYAUTERIE DES URINOIRS – ÉCOLE DE  
L'ENVOLÉE**

CONSIDÉRANT l'aide financière reçue au montant de 230 000 \$ du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre de la mesure *Maintien des bâtiments* 2017-2018;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 13 avril 2018 conformément à *la Loi sur les contrats des organismes publics et ses règlements*;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu ouverture des soumissions le 1<sup>er</sup> mai 2018 et analyse de conformité;

CONSIDÉRANT que les travaux pourront débuter le 26 juin et devront être complétés au plus tard le 17 août 2018;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources matérielles et de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Steve Kirk d'accepter la soumission de la firme **DLS Construction inc.**, située au 1910, chemin Pink, suite 201, Gatineau, Québec, J9J 3N9 d'une somme de **214 000 \$**, excluant les taxes pour le remplacement de mobilier intégré et de la tuyauterie des urinoirs à l'école de l'Envolée.

<b>AUTRES SOUMISSIONNAIRES</b>	<b>MONTANT EXCLUANT LES TAXES</b>
<b>Gestion DMJ (6739741 Canada Inc.)</b> 183, chemin Freeman, unité 7 Gatineau (Québec) J8Z 2A7	219 300 \$
<b>LCC &amp; Associés Canada Inc.</b> 41, rue de Valcourt, suite 07 Gatineau (Québec) J8T 8G9	238 290 \$
<b>Durand-Durand Construction (8577765 Canada Inc.)</b> 266, boulevard Saint-Joseph, unité 100 Gatineau (Québec) J8Y 3X9	253 493 \$

Adoptée à l'unanimité

**C145-1805 ENTÉRINEMENT – LES PLACEMENTS RIVIÈRE GATINEAU  
INCORPORÉE – SERVITUDE PERSONNELLE DE PASSAGE –  
CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE  
COMPÉTENCES OUTAOUAIS (ÉDIFICE MALONEY)**

CONSIDÉRANT que l'entente avec Les placements Rivière Gatineau Incorporée venait à échéance le 30 novembre 2017;

CONSIDÉRANT que l'entente est une demande de servitude personnelle de passage qui consiste en un droit de passage à pied et en véhicule sur une lisière de terrain de 14' de largeur sur toute la profondeur entre l'entrée arrière nord de l'édifice du cessionnaire et l'entrée principale arrière de l'édifice abritant le centre de formation professionnelle Compétences Outaouais;

CONSIDÉRANT que Les placements Rivière Gatineau Incorporée désirent renouveler l'entente de servitude personnelle de passage de gré à gré;

CONSIDÉRANT que l'entente est d'une durée 12 mois soit du 1<sup>er</sup> décembre 2017 au 30 novembre 2018;

CONSIDÉRANT que cette servitude est consentie en considération du versement de la somme 2 300 \$ par année au cédant pour la durée de l'entente;

CONSIDÉRANT que 10 espaces de stationnement identifiés dans l'aire arrière du stationnement du centre de formation professionnelle Compétences Outaouais seront prêtés après 16 h au cessionnaire pour la durée de l'entente;

CONSIDÉRANT que pendant la durée de la servitude, il y aura interdiction de stationner des remorques pour une durée de plus de 4 heures dans la servitude consentie;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources matérielles et de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Beaulieu d'entériner le renouvellement de l'entente de servitude personnelle de passage de gré à gré entre la Commission scolaire des Draveurs pour le centre de formation professionnelle Compétences Outaouais (édifice Maloney) et Les placements Rivière Gatineau Incorporée pour la période du 1<sup>er</sup> décembre 2017 au 30 novembre 2018.

Adoptée à l'unanimité

**C146-1805 ENTÉRINEMENT POUR L'ACHAT DE PUPITRES DE  
CHAISES ET DE TABLES POUR DINEURS – ÉCOLE  
PRIMAIRE DU PARC DU CHEVAL-BLANC**

CONSIDÉRANT que le financement de cette acquisition sera pris à même le budget de construction de l'école primaire au parc du Cheval-Blanc;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public lancé le 29 mars 2018 conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics et ses règlements*;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu ouverture de soumissions le 17 avril 2018 et analyse de conformité;

CONSIDÉRANT que la livraison de la marchandise devra être effectuée à l'école du parc du Cheval-Blanc;

CONSIDÉRANT que l'assemblage de la marchandise et l'installation de cette dernière dans les locaux de l'école répartis sur trois étages devront être complétés au plus tard le 5 juillet 2018;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction d'établissement, du Service des ressources matérielles et de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Beaulieu d'entériner la soumission du fournisseur **Gyva** situé au 11-189, rue Deveault, Gatineau, Québec, J8Z 1S7, d'une somme de **167 234,30 \$** excluant les taxes pour l'achat de pupitres, de chaises et de tables pour dineurs.

**AUTRES SOUMISSIONNAIRES**

**MONTANT EXCLUANT LES TAXES**

**Alpha-Vico inc.**

1035 Boulevard Magenta Est,  
Farnham, (Québec), J2N 1B9

168 849,00 \$

**Alpha Tabco inc.**

69, rue Jacques-Cartier Nord  
Farnham (Québec) J2N 1Z3

Non conforme

Adoptée à l'unanimité

**C147-1805 PROJET DE RÈGLEMENT RELATIF AU JOUR, HEURE ET  
LIEU DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL DES  
COMMISSAIRES POUR L'ANNÉE 2018-2019**

CONSIDÉRANT les termes de l'article 162 de la Loi sur l'instruction publique (L.R.Q., c. 1-13.3);

CONSIDÉRANT que l'adoption d'un règlement doit être précédée d'un avis public d'au moins 30 jours, indiquant son objet, la date prévue pour son adoption et l'endroit où le projet peut être consulté, le tout en conformité avec les termes de l'article 392 de la Loi;

CONSIDÉRANT le projet soumis aux membres du conseil des commissaires par le directeur général;

IL EST PROPOSÉ par madame Marie-France Gagnon que le projet relatif au jour, heure et lieu des séances ordinaires du conseil des commissaires, pour l'année scolaire 2018-2019 soit accepté comme ci-après énoncé et fasse l'objet d'un avis public conformément aux termes de l'article 392 de la Loi;

Les séances ordinaires du conseil des commissaires, pour l'année 2018-2019, ont lieu au centre administratif, salon de la Gouvernance Rolland-Bérubé, 200, boulevard Maloney Est à Gatineau selon le calendrier suivant :

Lundi 27 août 2018	19h30
Lundi 24 septembre 2018	19h30
Lundi 22 octobre 2018	19h30
Lundi 12 novembre 2018	19h30
Lundi 10 décembre 2018	19h30
Lundi 28 janvier 2019	19h30

Lundi 25 février 2019	19h30
Lundi 8 avril 2019	19h30
Lundi 6 mai 2019	19h30
Lundi 3 juin 2019	19h30
Jeudi 27 juin 2019	19h30

Adoptée à l'unanimité

### **C148-1805 CONGÉDIEMENT POUR CAUSE D'INCAPACITÉ PHYSIQUE**

CONSIDÉRANT que la personne dont le numéro de matricule mentionné ci-dessous a écoulé la durée des prestations d'assurance salaire prévues à la clause 5-3.32 de l'entente;

CONSIDÉRANT que cette personne, pour diverses raisons reliées à son état de santé, est incapable d'assumer les exigences de sa tâche et tout autre emploi;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources humaines et de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ par monsieur David Pigeon de congédier la personne dont le numéro de matricule est **8360**, et ce, pour un motif d'incapacité physique totale et permanente.

Adoptée à l'unanimité

### **C149-1805 CONGÉDIEMENT POUR CAUSE D'INCAPACITÉ PHYSIQUE**

CONSIDÉRANT que la personne dont le numéro de matricule mentionné ci-dessous a écoulé la durée des prestations d'assurance salaire prévues à la clause 5-3.32 de l'entente;

CONSIDÉRANT que cette personne, pour diverses raisons reliées à son état de santé, est incapable d'assumer les exigences de sa tâche et tout autre emploi;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources humaines et de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Pierre Boucher de congédier la personne dont le numéro de matricule est **4278**, et ce, pour un motif d'incapacité physique totale et permanente.

Adoptée à l'unanimité

### **C150-1805 CONGÉDIEMENT POUR CAUSE D'INCAPACITÉ PHYSIQUE**

CONSIDÉRANT que la personne dont le numéro de matricule mentionné ci-dessous a écoulé la durée des prestations d'assurance salaire prévues à la clause 5-3.32 de l'entente;

CONSIDÉRANT que cette personne, pour diverses raisons reliées à son état de santé, est incapable d'assumer les exigences de sa tâche et tout autre emploi;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources humaines et de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ par monsieur David Pigeon de congédier la personne dont le numéro de matricule est **4469**, et ce, pour un motif d'incapacité physique totale et permanente.

Adoptée à l'unanimité

### **C151-1805 CONGÉDIEMENT POUR CAUSE D'INCAPACITÉ PHYSIQUE**

CONSIDÉRANT que la personne dont le numéro de matricule mentionné ci-dessous a écoulé la durée des prestations d'assurance salaire prévues à la clause 5-3.32 de l'entente;

CONSIDÉRANT que cette personne, pour diverses raisons reliées à son état de santé, est incapable d'assumer les exigences de sa tâche et tout autre emploi;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources humaines et de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Ernest Bédard de congédier la personne dont le numéro de matricule est **6263**, et ce, pour un motif d'incapacité physique totale et permanente.

Adoptée à l'unanimité

### **C152-1805 CONGÉDIEMENT POUR CAUSE D'INCAPACITÉ PHYSIQUE**

CONSIDÉRANT que la personne dont le numéro de matricule mentionné ci-dessous a écoulé la durée des prestations d'assurance salaire prévues à la clause 5-3.32 de l'entente;

CONSIDÉRANT que cette personne, pour diverses raisons reliées à son état de santé, est incapable d'assumer les exigences de sa tâche et tout autre emploi;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources humaines et de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ par madame Micheline Marcotte Boucher de congédier la personne dont le numéro de matricule est **3663**, et ce, pour un motif d'incapacité physique totale et permanente.

Adoptée à l'unanimité

**C153-1805 NON-RENGAGEMENT POUR CAUSE D'INCAPACITÉ  
PHYSIQUE**

CONSIDÉRANT que la personne dont le numéro de matricule mentionné ci-dessous a écoulé la durée des prestations d'assurance salaire prévues à la clause 5-10.27 de l'entente;

CONSIDÉRANT que cette personne, pour diverses raisons reliées à son état de santé, est incapable d'assumer les exigences de sa tâche et tout autre emploi;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources humaines et de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Normand Sylvestre de ne pas renouveler, pour l'année scolaire 2018-2019, l'engagement de la personne dont le numéro de matricule est **6486**, et ce, pour un motif d'incapacité physique totale et permanente.

Adoptée à l'unanimité

**C154-1805 NON-RENGAGEMENT POUR CAUSE D'INCAPACITÉ  
PHYSIQUE**

CONSIDÉRANT que la personne dont le numéro de matricule mentionné ci-dessous a écoulé la durée des prestations d'assurance salaire prévues à la clause 5-10.27 de l'entente;

CONSIDÉRANT que cette personne, pour diverses raisons reliées à son état de santé, est incapable d'assumer les exigences de sa tâche et tout autre emploi;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources humaines et de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ par madame Marie-France Gagnon de ne pas renouveler, pour l'année scolaire 2018-2019, l'engagement de la personne dont le numéro de matricule est **3930**, et ce, pour un motif d'incapacité physique totale et permanente.

Adoptée à l'unanimité

### **C155-1805 NON-RENGAGEMENT POUR CAUSE DE SURPLUS DE PERSONNEL**

CONSIDÉRANT les besoins en effectifs enseignants pour l'année scolaire 2018-2019;

CONSIDÉRANT que ces besoins sont inférieurs aux effectifs déjà en place;

CONSIDÉRANT l'application des clauses pertinentes à cet effet contenues dans les ententes;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources humaines et de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ par monsieur David Pigeon de ne pas renouveler, pour l'année scolaire 2018-2019 l'engagement de la personne dont le matricule est **12968**, et ce pour un motif de surplus de personnel

Adoptée à l'unanimité

### **C156-1805 NON-RENGAGEMENTS POUR CAUSE DE SURPLUS DE PERSONNEL – MANDAT À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE**

CONSIDÉRANT la résolution adoptée par le conseil des commissaires à la séance du 7 mai 2018 relativement aux non-renengagements de certains enseignants;

CONSIDÉRANT l'évolution quotidienne de la situation chez les enseignants;

CONSIDÉRANT les besoins ainsi créés dans certains champs d'enseignement;

CONSIDÉRANT les besoins liés à une gestion efficace des effectifs dans la mise en place de l'organisation scolaire pour la prochaine année;

CONSIDÉRANT la séquence du comblement des postes d'enseignants;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources humaines et de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Normand Sylvestre de mandater la directrice générale pour annuler au moment opportun les non-renengagements de certains enseignants et que cette décision fasse l'objet d'entérinement à une séance subséquente du conseil des commissaires.

Adoptée à l'unanimité

**C157-1805 CRITÈRES D’AFFECTATION DES DIRECTIONS  
D’ÉTABLISSEMENT 2018-2019 DE LA COMMISSION  
SCOLAIRE DES DRAVEURS**

CONSIDÉRANT le *Règlement déterminant certaines conditions de travail des cadres de commissions scolaires et du comité de gestion de la taxe scolaire de l’Île de Montréal*;

CONSIDÉRANT la *Politique locale de gestion des cadres*;

CONSIDÉRANT les impacts des règles budgétaires 2018-2019;

CONSIDÉRANT la consultation effectuée auprès de l’unité des Drapeurs de l’Association des directrices et directeurs d’établissement d’enseignement de l’Ouest du Québec (ADEOQ) et de l’unité des Drapeurs de l’Association québécoise des cadres scolaires (AQCS);

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ par madame Marie-France Gagnon d’adopter les critères d’affectation des directions d’établissement 2018-2019 dont l’entrée en vigueur sera le 1<sup>er</sup> juillet 2018.

Adoptée à l’unanimité

**C158-1805 ORGANIGRAMME 2018-2019 DE LA COMMISSION  
SCOLAIRE DES DRAVEURS**

CONSIDÉRANT le *Règlement déterminant certaines conditions de travail des cadres de commissions scolaires et du comité de gestion de la taxe scolaire de l’Île de Montréal*;

CONSIDÉRANT la *Politique locale de gestion des cadres*;

CONSIDÉRANT les consultations effectuées auprès des membres de l’Association québécoise des cadres scolaires (AQCS) et de l’Association des directrices et directeurs d’établissement d’enseignement de l’Ouest du Québec (ADEOQ);

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Normand Sylvestre d’adopter l’organigramme de la Commission scolaire des Drapeurs dont l’entrée en vigueur sera le 1<sup>er</sup> juillet 2018.

Adoptée à l’unanimité

## **C159-1805 PLAN D'EFFECTIF DES CADRES**

CONSIDÉRANT le *Règlement déterminant certaines conditions de travail des cadres de commissions scolaires et du comité de gestion de la taxe scolaire de l'Île de Montréal*;

CONSIDÉRANT la *Politique locale de gestion des cadres*;

CONSIDÉRANT la consultation effectuée auprès de l'unité des Draveurs de l'Association des directrices et directeurs d'établissement d'enseignement de l'Ouest du Québec et de l'unité des Draveurs de l'Association québécoise des cadres scolaires;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jérôme Maltais d'adopter le plan de l'effectif cadre 2018-2019 de la Commission scolaire des Draveurs dont l'entrée en vigueur sera le 1<sup>er</sup> juillet 2018.

Adoptée à l'unanimité

## **C160-1805 POLITIQUE 52-02-01 – ADMISSION ET INSCRIPTION ANNUELLE DES ÉLÈVES (PRÉSCOLAIRE-PRIMAIRE, SECONDAIRE) – DÉROGATION TRAITEMENT DEMANDE D'INSCRIPTION DANS UNE AUTRE ÉCOLE**

CONSIDÉRANT le point 7.3 de la présente politique précisant que les demandes d'inscription dans une autre école sont traitées durant la 3<sup>e</sup> semaine du mois d'août;

CONSIDÉRANT les nombreux changements de territoire pour l'année 2018-2019 qui occasionnent une complexité dans la gestion de la clientèle au 15 juin 2018;

CONSIDÉRANT que seulement les élèves pour lesquels les parents ont complété une demande d'inscription dans une autre école pourraient bénéficier de ladite entente;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources informatiques, clientèle et transport (SRICT) ainsi que de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ par madame Micheline Marcotte Boucher que le SRICT soit autorisé à considérer les demandes d'inscription dans une autre école, pour les élèves touchés par les changements de territoire, au 15 juin 2018 soit au moment du traitement de la clientèle de chacun des établissements.

Adoptée à l'unanimité

## **C161-1805 SONDAGE ÉCOLE INTERNATIONALE PRIMAIRE**

CONSIDÉRANT la première année d'implantation du Programme d'éducation internationale primaire à l'École polyvalente Le Carrefour pour l'année scolaire 2017-2018 comprenant deux classes de 5<sup>e</sup> année et deux classes de 6<sup>e</sup> année ;

CONSIDÉRANT que, pour l'année scolaire 2018-2019, il est prévu que deux classes de 3<sup>e</sup> année et deux classes de 4<sup>e</sup> année soient ajoutées au dit programme ;

CONSIDÉRANT le souci de la Commission scolaire des Draveurs d'être à l'écoute de la satisfaction des parents de son territoire quant au service éducatif donné à ses élèves.

Il est proposé par monsieur Steve Kirk de mandater la directrice générale de procéder à un sondage visant à mesurer la satisfaction des parents dont les enfants fréquentent ou ont fréquenté le Programme d'éducation internationale primaire de l'École polyvalente Le Carrefour.

Adoptée à l'unanimité

## **C162-1805 RECONDUCTION DU CONTRAT : PROGRAMME D'AIDE AUX EMPLOYÉES ET EMPLOYÉS RECONDUCTION DE GRÉ À GRÉ POUR L'ANNEÉ SCOLAIRE 2018-2019**

CONSIDÉRANT la résolution C125-1605 qui octroie à la firme Morneau Shepell le contrat du Programme d'aide aux employées et employés;

CONSIDÉRANT que le contrat est valide pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2016 au 30 juin 2018 et que ce contrat peut être reconduit annuellement pour les années scolaires 2018-2019, 2019-2020 et 2020-2021 aux mêmes conditions;

CONSIDÉRANT la satisfaction de la commission scolaire quant aux services rendus;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources humaines et de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Ernest Bédard de reconduire le contrat de service du Programme d'aide aux employées et employés, avec la firme **Morneau Shepell**, pour l'année scolaire 2018-2019.

Adoptée à l'unanimité

## **C163-1805 NOMINATION DU RESPONSABLE ORGANISATIONNEL DE LA SÉCURITÉ DE L'INFORMATION**

CONSIDÉRANT la Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement, la Directive sur la sécurité de l'information gouvernementale, l'Approche stratégique gouvernementale en sécurité de l'information et la volonté du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) d'améliorer la gestion de la sécurité de l'information ;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire des Draveurs doit nommer un responsable organisationnel de la sécurité de l'information (ROSI) de niveau cadre ou supérieur ayant le statut d'employé régulier pour la représenter en matière de sécurité de l'information auprès du dirigeant réseau de l'information (DRI) du MEES ;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire doit faire parvenir, à la Direction de la gouvernance et de la gestion des ressources informationnelles dans les réseaux, le nom et les coordonnées du responsable de la sécurité de l'information ;

CONSIDÉRANT que le rôle de la personne nommée sera entre autres :

- de conseiller la haute direction de la Commission scolaire en ce qui a trait à la détermination des orientations stratégiques et priorités d'intervention de sa commission scolaire en sécurité de l'information (SI) ;
- d'assurer l'arrimage de toutes les préoccupations en matière de SI de sa commission scolaire incluant celles associées aux technologies de l'information et aux médias papiers ;
- de communiquer à sa commission scolaire les orientations et les priorités d'interventions gouvernementales en matière de SI et celles émanant du DRI du MEES ;
- de s'assurer de la participation de sa commission scolaire à la mise en œuvre des processus officiels de la gestion de la SI ;
- d'assurer la coordination et la cohérence des actions de la SI menées au sein de sa commission scolaire par d'autres acteurs, tels que les détenteurs de l'information ainsi que les unités responsables des ressources informationnelles, de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels, de la gestion documentaire, de la sécurité physique et de l'éthique.

Il est proposé par madame Nathalie Dorais-Pagé de nommer Monsieur Christian Laforest, Directeur du Service du secrétariat général et des communications, afin d'exercer la fonction de responsable organisationnel de la sécurité de l'information pour la Commission scolaire des Draveurs.

Adoptée à l'unanimité

**C164-1805 NOMINATION D'UN COORDONNATEUR  
ORGANISATIONNEL DE GESTION DES INCIDENTS**

CONSIDÉRANT la Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement, la Directive sur la sécurité de l'information gouvernementale, l'Approche stratégique gouvernementale en sécurité de l'information et la volonté du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) d'améliorer la gestion de la sécurité de l'information ;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire des Draveurs doit nommer un coordonnateur organisationnel de la gestion des incidents (COGI) de niveau professionnel ou supérieur ayant le statut d'employé régulier pour la représenter auprès du réseau d'alerte gouvernemental et y participer activement ;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire doit faire parvenir à l'Équipe de réponse aux incidents de sécurité de l'information de l'administration québécoise à portée gouvernementale, les noms et coordonnées du COGI ;

CONSIDÉRANT que le rôle de la personne nommée sera entre autres :

- de fournir au ROSI le soutien technique nécessaire pour qu'ils puissent s'acquitter de leurs responsabilités;
- de contribuer au processus gouvernemental de gestion des incidents et au réseau d'alerte gouvernemental;
- de coordonner la gestion des incidents de sécurité de l'information à portée sectorielle;
- d'assurer la coordination de son organisation et mettre en œuvre les stratégies de réactions appropriées;
- de contribuer aux analyses de risques de sécurité de l'information, déterminer les menaces et les vulnérabilités et mettre en place les solutions appropriées;
- de contribuer à l'auto-évaluation de la sécurité des systèmes informatiques et des réseaux informatiques, notamment par des exercices d'audits et des tests d'intrusion;
- de maintenir une veille continue sur les risques, les menaces et les vulnérabilités.

Il est proposé par monsieur David Pigeon de nommer Madame Lyne Normand, Directrice du Service des ressources informatiques, clientèle et transport, afin d'exercer la fonction de coordonnatrice organisationnelle de gestion des incidents pour la Commission scolaire des Draveurs.

Adoptée à l'unanimité

**C165-1805 PUBLICATION DE LA CARTE PROFESSIONNELLE DU  
COMMISSAIRE STEVE KIRK POUR LE LIVRE DES  
FINISSANTS DE L'ÉCOLE L'OISEAU BLEU**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jérôme Maltais que monsieur Steve Kirk contribue à l'activité album des finissants de l'école L'Oiseau Bleu en publiant sa carte professionnelle de commissaire pour un montant de 150\$.

Adoptée à l'unanimité

**C166-1805 PUBLICATION DE LA CARTE PROFESSIONNELLE DU  
COMMISSAIRE STEVE KIRK POUR L'ACHAT D'UN  
APPAREIL À MAÏS SOUFLÉ À AIR CHAUD DE L'ÉCOLE  
L'OISEAU BLEU**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Normand Sylvestre que monsieur Steve Kirk contribue à l'achat d'un appareil à maïs soufflé à air chaud de l'école L'Oiseau Bleu en publiant sa carte professionnelle de commissaire pour un montant de 500\$.

Adoptée à l'unanimité

**C167-1805 MOTION DE FÉLICITATIONS – ÉCOLE LE PETIT PRINCE**

CONSIDÉRANT que le rayonnement de la Commission scolaire des Draveurs est en bonne partie attribuable à l'engagement de son personnel et de ses élèves;

CONSIDÉRANT l'apport indéfectible de l'ensemble du personnel de la Commission scolaire des Draveurs quant à la réussite de ses élèves;

CONSIDÉRANT l'importance que la commission scolaire accorde à la valorisation de son personnel et de ses élèves;

CONSIDÉRANT que le projet « Amitié », réalisé par un groupe d'élèves dysphasiques âgés entre 9 et 12 ans de l'École le Petit Prince, a été réalisé en classe et encadré, au quotidien, par une enseignante-orthopédagogue, une technicienne en éducation spécialisée et l'enseignante titulaire, Madame Nancy Laframboise ;

CONSIDÉRANT que cette initiative a permis aux élèves de mettre l'emphase sur l'importance de l'amitié et de l'acceptation grâce à la littérature jeunesse ;

IL EST PROPOSÉ par madame Valérie Dionne d'adresser des félicitations au personnel et aux élèves de la classe de langage de Madame Nancy Laframboise de l'École Le Petit Prince qui ont

remporté le Prix de reconnaissance en lecture du Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

Adoptée à l'unanimité

### **C168-1805 MOTION DE FÉLICITATIONS – AU PERSONNEL DES RESSOURCES ÉDUCATIVES**

CONSIDÉRANT que le rayonnement de la Commission scolaire des Draveurs est en bonne partie attribuable à l'engagement de son personnel ;

CONSIDÉRANT l'apport indéfectible de l'ensemble du personnel de la Commission scolaire des Draveurs quant à la réussite de ses élèves;

CONSIDÉRANT l'importance que la commission scolaire accorde à la valorisation de son personnel ;

CONSIDÉRANT que le projet « Une collection interculturelle pour soutenir l'intégration linguistique et sociale » a permis de mieux outiller nos équipes-écoles, en particulier les personnes impliquées en classes d'accueil et en francisation, pour faciliter l'apprentissage du français et l'intégration des élèves issus de l'immigration.

IL EST PROPOSÉ par madame Micheline Marcotte Boucher d'adresser des félicitations au personnel du Service des ressources éducatives qui ont remporté le Prix de reconnaissance en lecture du Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

Adoptée à l'unanimité

### **C169-1805 MOTION DE FÉLICITATIONS – ÉDITION EXPO-SCIENCES 2017-2018**

CONSIDÉRANT que le rayonnement de la Commission scolaire des Draveurs est en bonne partie attribuable à l'engagement de son personnel et de ses élèves ;

CONSIDÉRANT l'apport indéfectible de l'ensemble du personnel de la Commission scolaire des Draveurs quant à la réussite de ses élèves ;

CONSIDÉRANT l'importance que la commission scolaire accorde à la valorisation de son personnel et de ses élèves ;

CONSIDÉRANT que le projet est un protocole qui permettrait de se servir de déchets comme le marc de café et la sciure de bois afin de cultiver un champignon, plus précisément le pleurote pulmonaire, qui possède d'étonnantes propriétés médicinales. Cette idée est basée sur le principe

de l'économie bleue qui consiste à utiliser les déchets que nous produisons afin de combler des besoins substantiels comme s'alimenter;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Steve Kirk d'adresser des félicitations aux élèves de secondaire 5 Karen Andrea Martinez Zarate et Zachary Leduc de l'École secondaire du Versant qui ont été sélectionnés lors de la SUPER EXPO-SCIENCES HYDRO-QUÉBEC tenue à Shawinigan du 19 au 22 avril 2018 afin d'assurer le rayonnement du Québec lors de l'Expo-sciences pancanadienne qui se tiendra du 12 au 19 mai 2018 à l'Université Carleton à Ottawa.

Adoptée à l'unanimité

### **C170-1805 MOTION DE FÉLICITATIONS – ÉDITION EXPO-SCIENCES HYDRO-QUÉBEC 2017-2018**

CONSIDÉRANT que le rayonnement de la Commission scolaire des Draveurs est en bonne partie attribuable à l'engagement de son personnel et de ses élèves ;

CONSIDÉRANT l'apport indéfectible de l'ensemble du personnel de la Commission scolaire des Draveurs quant à la réussite de ses élèves ;

CONSIDÉRANT l'importance que la commission scolaire accorde à la valorisation de son personnel et de ses élèves ;

CONSIDÉRANT que le projet « Vos communications espionnées » permet de comprendre comment la cryptographie quantique, une nouvelle façon de sécuriser les communications à l'ère du progrès technologique;

IL EST PROPOSÉ par madame Annick Tremblay d'adresser des félicitations à l'élève de Secondaire 5 Félix Meunier de la Polyvalente Nicolas-Gatineau qui a remporté le prix IEEE Canadian Foundation - Éloi Ngandui lors de la SUPER EXPO-SCIENCES HYDRO-QUÉBEC tenue à Shawinigan du 19 au 22 avril 2018.

### **C171-1805 MOTION DE FÉLICITATIONS – LES CHORALIES**

CONSIDÉRANT que le rayonnement de la Commission scolaire des Draveurs est en bonne partie attribuable à l'engagement de son personnel et de ses élèves ;

CONSIDÉRANT l'apport indéfectible de l'ensemble du personnel de la Commission scolaire des Draveurs quant à la réussite de ses élèves ;

CONSIDÉRANT l'importance que la commission scolaire accorde à la valorisation de son personnel et de ses élèves ;

CONSIDÉRANT que madame Johanne Couture, conseillère pédagogique à la Commission scolaire des Draveurs, ainsi que son comité organisateur ont coordonné avec brio la 29<sup>e</sup> édition des Choralies qui avait lieu les 2, 3 et 4 mai 2018 à la Maison de la culture de Gatineau;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Normand Sylvestre d'adresser des félicitations à madame Johanne Couture, aux membres de son comité organisateur ainsi qu'à tous les bénévoles qui ont permis à plus de 1000 élèves de vivre une expérience unique et mémorable dans le cadre de la 29<sup>e</sup> édition des Choralies.

Adoptée à l'unanimité

## **COMMUNICATIONS**

### **PRÉSIDENT DE LA COMMISSION SCOLAIRE**

Monsieur Claude Beaulieu rappelle aux commissaires que la soirée « coup de cœur » a lieu mardi le 8 mai à l'école Polyvalente Nicolas Gatineau.

### **PRÉSIDENT DU COMITÉ EXÉCUTIF**

Aucune communication

### **DIRECTION GÉNÉRALE**

Madame Dufour fait état de son séjour de formation à Vancouver. Elle fait un bref résumé du sujet qui a été traité pendant sa formation c'est-à-dire le « deep learning ».

### **COMMISSAIRES REPRÉSENTANT DU COMITÉ DE PARENTS**

Aucune communication

### **REPRÉSENTATION EXTERNE DES MEMBRES DU CONSEIL**

Aucune communication

### **POINTS DIVERS**

Aucun point

## **DATE, HEURE ET LIEU DE LA PROCHAINE SÉANCE**

La prochaine séance du conseil des commissaires aura lieu le 4 juin 2018 à 19 h 30 au salon de la Gouvernance Rolland-Bérubé.

**C172-1805 CLÔTURE DE LA SÉANCE**

IL EST PROPOSÉ par madame Micheline Marcotte Boucher que la séance soit levée. Il est 20h49.

Adoptée à l'unanimité

---

Christian Laforest  
Secrétaire général

---

Claude Beaulieu  
Président